



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 221018 _012

OBJET : FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MADAME LHERMET

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE DIX-HUIT OCTOBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2022

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Michel NEEL - Nathalie JOUBAND à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Christine MONTAGNY à Maryvonne MOUNIER.

Secrétaire élu pour la session : René GRANGE

La commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite acquérir du foncier pour l'installation d'une bache incendie en remplacement des poteaux incendie qui se situent sur une conduite d'eau potable.

Concernant le foncier, une négociation a eu lieu avec Mme LHERMET propriétaire de la parcelle cadastrée section F n°307 à Chazelles-sur-Lyon. Cette parcelle a été divisée afin d'obtenir une superficie nécessaire à l'installation de la bache incendie.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle F 967 d'une superficie de 573 m² au prix de 1€/ m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge de la commune.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée F n°967 d'une superficie d'environ 573m² au prix de 1€/m².
- **DIT** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune de Chazelles-sur-Lyon
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20221018-221018_012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Publication : 27/10/2022

L'Adjoint Délégué

Le secrétaire de séance,
René GRANGE

